



COHESION SOCIALE

**INAUGURATION
DE LA BAGAGERIE**

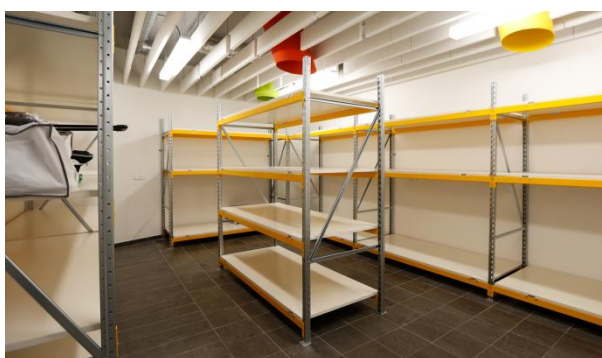


Le 23 décembre 2016 a été inaugurée la nouvelle bagagerie de la Plateforme du XVème Corps, en présence de Monsieur Philippe PRADAL, Maire de Nice, Monsieur Pascal NAPPEY, Adjoint au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale à la Préfecture des Alpes Maritimes, représentant Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet des Alpes-Maritimes, Madame Joëlle MARTINAUX, Adjointe au Maire de Nice déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux Handicaps, Conseillère Métropolitaine Nice Côte d'Azur, Vice-présidente du CCAS, Madame Colette RIVIER, Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale de Nice et Madame Eliane BOTTE, Directeur de la Cohésion Sociale. Les deux usagers ambassadeurs du Centre d'Accueil de Jour, Guy et Jean, ont également participé à ce moment fort de l'ouverture de leur nouveau service dédié.

L'inauguration a commencé par une visite guidée, commentée par Madame Joëlle MARTINAUX et Madame Colette RIVIER, avec une présentation du guichet d'accueil, de l'espace courrier, de la bagagerie, et une démonstration de contrôle et de sécurité d'un bagage à son arrivée.

Il s'en est suivi un discours au Centre d'Accueil de Jour de Madame Joëlle MARTINAUX, de Monsieur Philippe PRADAL et de Monsieur Pascal NAPPEY.

La signature symbolique de la « Charte des Partenaires » a été également été réalisée. L'inauguration s'est conclue avec des prises de photos et un cocktail dans un cadre chaleureux et apprécié par chacun des participants ; les usagers du Centre d'Accueil de Jour étaient ravis.





La Plateforme du XVème Corps comprend le Centre d'Accueil de Jour, le Service Social Solidarité, le Service des Prestations Légales et son pôle « Election de Domicile », et la Direction de la Cohésion Sociale. Elle fonctionne comme un guichet d'accueil unique de services complémentaires en faveur des publics sans domicile stable. La loi d'orientation n°98-657 du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions, vise à promouvoir l'insertion globale des personnes exclues. Le CCAS de Nice propose des actions répondant aux besoins de première nécessité des personnes en grande précarité. Il veille également à favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement du public dans un parcours d'insertion global.

Le projet de bagagerie est né d'un constat effectué unanimement par les professionnels de terrain, intervenant auprès des personnes en précarité, sur la base d'un diagnostic partagé avec les associations dites de « première ligne » du réseau Inter Secours Nice (ISN). Les bagages sont très encombrants pour les personnes sans domicile. Ils sont stigmatisants et constituent de ce fait un frein pour mener les différentes démarches administratives. De plus, de nombreux vols sont constatés parmi ce public.

La Ville de Nice et le CCAS se sont associés pour mettre en œuvre ce nouveau service, en le dotant de moyens perfectionnés. Il s'agit d'un service sécurisé de proximité, étudié au plus près des besoins exprimés par les usagers.

Le projet est partenarial, et a fait l'objet d'un consensus. La gestion de la bagagerie est portée par le CCAS de Nice, et enrichie dans son fonctionnement par les associations dites de premières lignes (le Secours Populaire, le Secours Catholique, le Tremplin, les Samus Sociaux, la Halte de Nuit, la Croix Rouge, Habitat et Citoyenneté, le CIDFF...)

Le projet sera évolutif en fonction des demandes exprimées, et des retours qui seront faits autant par les usagers que par les partenaires. En effet, ce nouveau service s'inscrit dans une démarche qualité et d'évaluation grâce à l'instauration d'un comité de suivi qui accueillera les différents collègues (élus, institutionnels, associatifs et usagers).

L'orientation s'effectue uniquement par le biais de professionnels du CCAS ou des associations partenaires, qui auront préalablement procédé avec les personnes concernées à un pré-inventaire. Chaque personne peut venir déposer un bagage, de taille raisonnable.

Le service est gratuit et ouvert au public suivant les modalités ainsi fixées:

- pour un 1^{er} dépôt, sur demande, le mardi et le jeudi de 12h à 14h.
- Pour retirer et accéder aux bagages, le lundi, mercredi et vendredi de 17h à 19h, ainsi que le samedi de 9h à 11h.

**Centre Communal
d'Action Sociale**

4, place Pierre Gautier
06364 Nice cedex 4
04 97 13 20 00
dg@ccas-nice.fr